



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

1 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: SUPER HELP - REPARÉ PNEUS
Code des commerces: 1200 – 1300 – 1400 - 1500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Repare pneus
Secteurs d'utilisation:
Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]
Catégorie de produit:
Produits d'entretien automobile

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Super Help srl - Via V.Veneto, 11 - 21100 Varese (VA) - Italy Tel. + 39 347/4650120

Email: info@super-help.com – Web: www.super-help.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contact nationaux:
F: numéro ORFILA (Institut national de recherche et de sécurité) + 33 (0)1 45425959
B: Centre Antipoisons/Antigif Centrum + 32 070 245 245

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS02, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Flam. Aerosol 1, Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie
Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.
L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Le calcul de la classification est effectué net des propulseurs.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

2 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Le calcul de la classification est effectué net des propulseurs.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Hydrocarbures en C3-4 contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (n° EINECS 203-450-8).

Note H - La classification et l'étiquetage indiqués pour cette substance s'appliquent à la (les) propriété (s) dangereuse (s) indiquée (s) par le ou les énoncés de danger en combinaison avec la (les) classe (s) de danger et la catégorie (s) affichée (s). Les exigences de l'article 4 pour les fabricants, les importateurs ou les utilisateurs en aval de cette substance s'appliquent à toutes les autres classes et catégories de danger. Pour les classes de danger où la voie d'exposition ou la nature des effets entraîne une différenciation de la classification de la classe de danger, le fabricant, l'importateur ou l'utilisateur en aval doit tenir compte des voies d'exposition ou de la nature des effets non encore considérés. L'étiquette finale doit respecter les prescriptions de l'article 17 et de l'article 1.2 de l'annexe I.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

3 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Note K - La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no EINECS 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, il convient d'appliquer pour le moins les conseils de prudence (P102)-P210-P403. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la partie 3.

Note U - Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Hydrocarbures en C3-4 Note: H K U	> 30 <= 50%	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280	649-199-00-1	68476-40-4	270-681-9	01-211948 6557-22
éthylène-glycol	> 0,9 <= 4,9%	Acute Tox. 4, H302; STOT RE 2, H373	603-027-00-1	107-21-1	203-473-3	01-211945 6816-28
Amines, C12-14 - alkyldiméthyle, N-oxydes	> 0,1 <= 0,9%	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411		308062-28-4	931-292-6	01-211949 0061-47
ammoniac, solution aqueuse Note: B	> 0,1 <= 0,9%	Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	007-001-01-2	1336-21-6	215-647-6	01-211948 8776-14

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets dus aux substances se référer à le paragraphe 11.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

4 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
CO2 ou extincteur à poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulisée essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Porter gants en PVC, polyisobutylène, Néoprène ou similaires et vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

5 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Pendant le travail ne pas fumer.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Réceptif sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.

Maintenir loin des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes libres
- Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons solaires
- Ne pas respirer les aérosols/les vapeurs
- Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation
- Ne pas utiliser dans des espaces confinés et/ou limités
- Éviter l'utilisation excessive du produit qui peut provoquer des accumulations de gaz inflammables dans l'air
- Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter pour prévenir dispersion dans l'air
- Spray pour de brèves intervalles, et s'assurez que la ventilation soit bonne après usage

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

TLV-TWA: 1000 ppm (ACGIH 2010)

MAK: 1000 ppm 2400 mg/m³



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARE PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

6 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Classe de limitation des taux les plus élevés: II(4)

Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: D (DFG 2008)

éthylène-glycol:

TLV-STEL: 100 mg/m³ (ACGIH 2013)

LEPs 8h (peau): 20 ppm - 52 mg/m³ (Directive 2000/39/CE – Valeurs limites d'exposition professionnelle)

LEPs court terme (peau): 40 ppm - 104 mg/m³ (Directive 2000/39/CE – Valeurs limites d'exposition professionnelle)

MAK: 10 ppm, 26 mg/m³

Classe de limitation des taux les plus élevés: I(2)

Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: C (DFG 2005)

ammoniac, solution aqueuse:

TLV-TWA: 25 ppm - 17 mg/m³ (pour NH₃, ACGIH 2005)

TLV-STEL: 35 ppm - 24 mg/m³ (pour NH₃, ACGIH 2005)

MAK: 20 ppm - 14 mg/m³

Classe de limitation des taux les plus élevés: I(2)

Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: C (DFG 2005)

- Substance: éthylène-glycol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 106 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 53 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 7 (mg/m³)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 35

PNEC

Eau douce = 10 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 37 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 1 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 3,7 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 10 (mg/l)

STP = 199,5 (mg/l)

Sol = 1,53 (mg/kg Sol)

- Substance: ammoniac, solution aqueuse

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 14 (mg/m³)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 36 (mg/m³)

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 6,8 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0011 (mg/l)

Eau de mer = 0,011 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Opérer dans un endroit bien ventilé et équipé de dispositifs de ventilation. Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées à les rayons solaires pour éviter l'évaporation rapide du produit. Utiliser un équipement de protection (voir ci-dessous).

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

7 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Gants en: néoprène
Épaisseur: 0,75 mm
Temp de passage: > 480 min

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.
Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

c) Protection respiratoire

Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide blanc sous pression	VISUEL
Odeur	ammoniacal	ORGANOLEPTIQUE
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	11	PH-MÈTRE
Point de fusion/point de congélation	< - 100 °C (gaz propulseur)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (gaz propulseur)	
Point d'éclair;	< -80 °C (gaz propulseur)	
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL 1,8 % (vol); UEL 9,5 % (vol)	
Pression de vapeur	5,5 bar	
Densité de vapeur	> 2 (gaz propulseur)	
Densité relative	0,64 - 0,69 kg/l	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	complete	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	non déterminé	
Propriétés comburantes	non déterminé	
Volume de récipient	270/405/520/650 ml	ISO 90-3:2000
Volume du produit	200/300/400/500 ml	ISO 90-3:2000
Pression à 20 °C	5,5 bar	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

8 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Pression de déformation	16,5 bar	MANOMÈTRE
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	MANOMÈTRE
Point d'éclair de la phase liquide	pas inflammable	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Relativement aux substances contenues:

éthylène-glycol:

Lors de sa combustion, il se forme des gaz toxiques. Réagit avec les oxydants forts et les bases fortes.

ammoniac, solution aqueuse:

Réagit avec de nombreux métaux et leurs sels en formant des composés explosifs. Attaque un grand nombre de métaux en formant un gaz inflammable/explosif (HYDROGENE - voir ICSC 0001). La solution dans l'eau est une base forte, elle réagit violemment avec les acides.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé.

chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base.

Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

9 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 394.074,1 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation.

RISQUE D'INHALATION: En s'échappant de son contenant, ce liquide s'évapore très vite provoquant une sursaturation de l'air avec de sérieux risques d'asphyxie à l'intérieur d'un espace confiné.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DURÉE: L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central.

RISQUES/SYMPTÔMES AIGUS

INHALATION Somnolence. Perte de conscience.

PEAU LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.

YEUX LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.

N O T E S Une concentration élevée dans l'air provoque un déficit en oxygène avec un risque de perte de conscience ou de mort.

éthylène-glycol:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation et à travers la peau.

RISQUE D'INHALATION: Une contamination dangereuse de l'air est lentement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20 °C.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DURÉE: La substance est irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. La substance peut avoir des effets sur les reins et le système nerveux central, entraînant une défaillance rénale et des lésions cérébrales. L'exposition peut provoquer une diminution de conscience.

EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGÉES OU RÉPÉTÉES: La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central et les yeux.

RISQUES/SYMPTÔMES AIGUS

INHALATION Toux. Vertiges. Maux de tête.

PEAU Peau sèche.

YEUX Rougeur. Douleur.

INGESTION Douleurs abdominales. Affaiblissement. Nausées. Perte de conscience. Vomissements.

N O T E S Les valeurs limites d'exposition professionnelle applicables ne doivent être dépassées à aucun moment pendant le travail.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) 7712

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) 3500

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) 5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

10 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Amines, C12-14 - alkyl diméthyle, N-oxydes:
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) 1064
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) 2100

ammoniac, solution aqueuse:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs ou de son aérosol et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION: Une contamination dangereuse de l'air est très rapidement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive par ingestion également. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut causer un oedème laryngé, une inflammation des voies respiratoires et une pneumonie. Les effets peuvent être retardés.

EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGÉES OU REPETÉES: Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une exposition répétée ou prolongée à la vapeur ou à l'aérosol.

RISQUES/SYMPÔMES AIGUS

INHALATION Sensation de brûlure. Toux. Respiration difficile. Essoufflement. Mal de gorge.

PEAU Corrosif. Rougeur. Sérieuses brûlures cutanées. Douleur. Ampoules.

YEUX Corrosif. Rougeur. Douleur. Troubles de la vue. Brûlures profondes graves.

INGESTION Corrosif. Crampes abdominales. Douleurs abdominales. Mal de gorge. Vomissements. (Suite, voir Inhalation).

N O T E S La vapeur d'ammoniac est inflammable et explosive sous certaines conditions. Garder à l'esprit que du gaz ammoniac est dégagé à partir des solutions d'ammoniac. Suivant le niveau de l'exposition, une surveillance médicale périodique est recommandée. Ne PAS remplir complètement les bouteilles avec la substance; des solutions fortes peuvent libérer de la pression. Desserrer les capuchons avec soin.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) 350

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) 2000

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- LC50 Daphnia magna, 48h = 14,22 mg/l (butane)

ammoniac, solution aqueuse:

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les poissons

- CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96h: 0,53 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- CE50 Daphnia magna, 24h: 1,16 mg/l

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

1,09 à 2,80 log Pow (gaz de pétrole liquéfié)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

11 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarassent à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70 °C peut éclater
Récupérer si possible. Actionner en accord aïx dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/IMDG: AÉROSOL infiammabili

ADR/RID/IMDG: AÉROSOLS inflammables

ICAO-IATA: AÉROSOL flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe: 2

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger: 2.1

ADR: Code de restriction dans tunnel: D

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées: 1 L

IMDG - EmS: F-D, S-U

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: --

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin: Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SUPER HELP - REPARÉ PNEUS

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 3 du 26/10/2020

12 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE, annexe I, partie 1

Code du Travail, IVème partie, livre IV

Règlement 2006/1907/CE (REACH), Règlement 2008/1272/CE (CLP).

catégorie Seveso:

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Description du mentions de danger exposé au point 3

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Règlement 1907/2006/CE

Règlement 1272/2008/CE

Règlement (UE) 2015/830

*** Cet onglet annule et remplace toute édition précédente.